

COMMUNE DE OGNES

Accueil périscolaire :

5 rue Victor Basch (près de l'église)

02300 OGNES



REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE / RESTAURATION (A lire attentivement et à signer sur la fiche d'inscription)

La fréquentation pourra être régulière ou occasionnelle, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service périscolaire durant les heures de service au 03 23 39 49 71. Toute absence exceptionnelle de l'enfant fera l'objet d'un courrier des parents.

Les enfants dont les parents sont en exercice professionnel sont prioritaires pour l'accueil en périscolaire. Toute demande particulière doit être motivée par écrit et sera étudiée par le maire de la commune pour accord.

Article 1 : FICHE D'INSCRIPTION

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la famille remplit obligatoirement un dossier individuel d'admission qui comporte des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé dans les plus brefs délais.

Pour que les enfants puissent accéder à ces services, les parents devront acheter préalablement des tickets (périscolaire à côté de l'église) auprès des régisseurs : Mme Yolande DUFOUR et Mme Justine THIERRY

LUNDI DE 9H00 à 11H00	Commande des tickets. Possibilité de faire la commande sous enveloppe (quantité de tickets souhaités et règlement par chèque « à l'ordre du trésor public »).
Les tickets seront remis le jeudi soit dans le sac du repas soit directement aux parents au départ de l'enfant.	

Les tickets seront utilisables tout au long de l'année scolaire mais non remboursables.

Article 2 : TRAITEMENT MEDICAL – ACCIDENT

2.1 Traitement médical :

L'agent de la commune n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers (sauf PAI).

2.2 Accident : En cas d'accident bénin, l'agent de la commune dispose d'une pharmacie de premier secours.

En cas d'accident grave, l'agent de la commune contacte les secours (médecin, SAMU, pompiers). Dans le cas d'un transfert à l'hôpital par les pompiers ou par le SAMU, l'enfant ne sera pas accompagné par un agent de la commune.

Dans tous les cas, l'agent informe dans les plus brefs délais les parents et la mairie.

Il s'appuie pour toutes ces démarches sur les renseignements portés sur la fiche sanitaire remplie lors de l'inscription de l'enfant.

Article 3 : LES LOCAUX

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propres à ces services afin d'y faire régner une bonne ambiance.

Article 4 : REGLES DE SAVOIR-VIVRE

Il est rappelé que ces services ne sont pas obligatoires, et sont des possibilités offertes aux familles, mais en retour, les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité.

Les enfants doivent respecter :

- l'agent et tenir compte de ses remarques, voire de ses réprimandes
- la tranquillité de leurs camarades
- les locaux et le matériel

Article 5 : LES DEGRADATIONS

Les parents sont responsables des dégradations causées par leur enfant.

Toute dégradation volontaire ou involontaire fera l'objet d'un remboursement par les parents, soit en direct, soit via leur assurance. Une attestation d'assurance responsabilité civile est à fournir obligatoirement lors de l'inscription.

GARDERIE DU MATIN :
GRATUITE

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

7h30 à 8h20

ACCUEIL PANIER REPAS :
3€

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

11h45 – 13h20



**Sac isotherme (au nom de l'enfant) avec pain de glace (*obligatoire*)
Boite hermétique + repas (au nom de l'enfant)**

GARDERIE DU SOIR :

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

**DE 16h15 à 17h15 :
GRATUIT**

**A partir de 17h15 :
1.50€**

FERMETURE : 18h30

Merci de découper la feuille en 2 :

- *Le règlement intérieur ainsi que les horaires sont à conserver.*
- *Les fiches inscription et sanitaire sont à rendre lors de l'inscription.*

FICHE SANITAIRE

Médecin traitant : Nom :

Tél :

Votre enfant a-t-il des allergies (PAI) : Oui* Non

Si « oui » précisez :

Alimentaires :

Asthme :

Maquillage (en vue préparation spectacle) :

*Cause(s) de l'allergie et conduite à tenir (PAI)

Votre enfant a-t-il des intolérances alimentaires : Oui* Non

Si « oui » précisez :

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), Mme, M responsable légal de
l'enfant.....

Accepte, refuse que mon enfant participe aux sorties extérieures prévues sur le temps du périscolaire (Transport en bus, vélo, à pieds, etc...).

Accepte, refuse que mon enfant réalise ses devoirs en autonomie à partir du CE1 (le lundi et jeudi).

Accepte, refuse l'utilisation, la diffusion et la reproduction de la photographie et film de mon enfant dans le cadre de toutes activités / garderie / quel qu'en soit le support (Photos, site internet, affiche, CD, DVD, vidéo, etc...).

EMARGEMENT REGLEMENT

Je soussigné(e), Mme, M responsable légal de
l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions du règlement intérieur du périscolaire de la commune de OGNES

Vu, le / /
Signature des parents

Vu, le 17/07/2020
Signature du maire et cachet



COMMUNE DE OGNES

Accueil périscolaire

FICHE INSCRIPTION + ATTESTATION D'ASSURANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE :

.....

CLASSE :

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom - Prénom :	Nom - Prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Adresse :	Adresse :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :

Personne(s) autorisée(s) à récupérer mon enfant en garderie et/ou en cas d'urgence ou raison médicale :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Aucun enfant n'est autorisé à sortir pendant le temps de la pause méridienne,
sauf cas exceptionnel et courrier des parents



Attention : pour la sécurité de votre enfant, la fiche sanitaire et des coordonnées téléphoniques actualisées sont indispensables pour procéder à l'inscription. Merci de communiquer tout changement de coordonnées ou de situation intervenant au cours de la scolarité de votre enfant auprès du service de garderie : 03.23.39.49.71

SONDAGE

Je serai intéressé pour que mon enfant bénéficie d'un repas complet (entrée, plat, fromage, dessert) du midi au périscolaire assuré par un prestataire agréé de l'alimentation au prix de 5€/jour (frais de garderie compris).

- OUI
 NON